

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15 juin 2021

Étaient présents : Béatrice RICHARD, Jean-Pierre SOLEILLAND, Evelyne ROBELET, Laëtitia FORISSIER, Bernard CUTILLAS, Fabien GARNIER, Sylvain BERTHEAS, CHOLLET Yann, GROZEILLER Bernard, Patrick VANET, Paul MIRANDON

Excusés: Philippe BAUP, Gisèle BONNAY, Céline BOUILLET, Raphaël COTTIER,

Secrétaire élu pour la session : Jean-Pierre SOLEILLAND

Mme le Maire demande au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :

La consultation du programme voirie 2021 est arrivée à échéance et l'analyse a pu être faite.

Le Conseil accepte.

Elections Régionales et Départementales

Il est rappelé que le bureau de vote serait déplacé pour les deux scrutins à la salle des fêtes le Ruisseau afin de respecter les consignes sanitaires. Madame le Maire rappelle les consignes relatives à la tenue des bureaux de vote qui seront ouverts de 8h00 à 18h00. Elle précise que la Préfecture a fourni des test covid mis à disposition aux personnes non vaccinées qui participeront à l'organisation des scrutins.

BATIMENT COMMUNAL

Béatrice RICHARD informe que la première réunion de chantier concernant le bâtiment communal a eu lieu. Elle indique que la demande de branchement provisoire d'eau et d'électricité est en cours. Le terrassement débutera mi-juillet. La Société BATISSEUR est chargée de la préparation et de l'organisation du chantier.

D'autres parts, Béatrice RICHARD présente un avenant transmis par le Cabinet DURNERIN relatif à des travaux et études supplémentaires. Le Conseil demande des précisions sur cet avenant qui paraît élevé. Béatrice RICHARD explique que le cabinet justifie ce supplément car le Conseil a demandé différents changements de plans lors de l'étude de la construction du bâtiment. Le Conseil souhaite faire le point sur le travail rendu et des changements effectués à la demande ou non de la Commune. Le Conseil souligne que le contrat stipulait un taux de 8 % de rémunération sur le montant total du chantier. Or, au vu de l'avenant, le taux est plus élevé. Le Conseil souhaite des explications claires et précises par rapport au surcoût et ne valide pas cet avenant.

Le Conseil souhaite savoir si le pourcentage de rémunération du cabinet de 8 % sur le montant total du chantier est bien toujours maintenu ou si ce taux est amené à évoluer. Si c'est le cas, cette modification doit être justifiée.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Béatrice RICHARD annonce qu'Odile MEYNARD, agent de services en charge de la garderie du matin et de l'organisation de la cantine, quitte la collectivité, pour raisons personnelles, à la fin de l'année scolaire. Annie MOUTON, qui a assuré de nombreux remplacements au sein du service périscolaire ces dernières années, pourra pourvoir le poste. Madame le Maire rappelle que Mme MOUTON est actuellement en CDD au service cantine afin de renforcer l'équipe pour aider au surcroît de travail de nettoyage et désinfections exigé par les mesures sanitaires en vigueur. Elle peut ainsi, en même temps, être formée par Mme MEYNARD pour tout ce qui concerne l'administratif (portail famille etc...) et autres tâches qu'elle n'a pas accomplies régulièrement. Madame le Maire souligne la qualité de travail de ces agents et les remercie vivement.

CANTINE : MODALITES DE TARIFICATION

Il est rappelé que les inscriptions à la cantine doivent être effectuées au plus tard le jeudi midi pour la semaine suivante. Un portail famille a été mis en place à la rentrée 2020. Ce système permet aux parents de procéder aux inscriptions quand ils le souhaitent, via internet. Il n'y a plus de problème d'horaires ou de déplacements à la mairie qui étaient problématiques pour certains. Il est précisé que, pour raison exceptionnelle, un élève peut être inscrit en plus le jour J, avant 8h15. Cependant, il a été constaté que certaines familles ne respectent pas du tout les limites mises en place. Malgré différents rappels et explications, il n'y a aucune amélioration. Il est précisé que lorsque personne ne vient chercher un élève à midi, il est dirigé vers la cantine et ses parents sont contactés. S'il s'agit d'un oubli d'inscription, l'enfant bénéficie d'un repas... ce qui signifie que les autres doivent partager... ce peut être insignifiant ou très embêtant selon le menu. Et ce n'est pas normal de pénaliser les familles qui respectent le règlement. Il est donc proposé de pénaliser financièrement ceux qui n'inscrivent pas leur enfant en temps et en heure.

Le Conseil décide de facturer le repas double aux personnes négligeant la procédure. Le règlement sera modifié en ce sens pour la rentrée.

D'autres part, il est rappelé que les enfants bénéficiant de PAI (Protocole mis en place pour raison de santé tels qu'allergie, asthme etc...) doivent présenter un document mis à jour à chaque rentrée. Les documents seront transmis aux familles avant les vacances afin d'être complété par leur médecin traitant. Les élèves concernés ne seront pas acceptés à la cantine avant le retour visé dudit document.

SPL

Madame le Maire rappelle que la convention signée avec la SPL relative au centre aéré « la Grotte aux fées » avait été prolongée et arrive à échéance fin août 2021. Elle présente la proposition de renouvellement qui serait signé pour une durée de 6 ans.

Elle précise que le tarif appliqué aux familles reste inchangé. Elle indique qu'un changement de mode de tarification est opéré et engendre une légère diminution du coût à charge de la collectivité. Le Conseil approuve la convention présentée.

ECOLE NUMERIQUE

Sylvain BERTHEAS informe que les deux écoles ont été retenues pour le projet pour un socle numérique. Il rappelle la question qui avait été posée concernant l'école privée : qui prend en charge le reste à régler de l'opération après réception de la subvention ? Est-ce à charge de la collectivité ou de l'OGEC ?

Il est précisé que l'OGEC n'aurait pas pu bénéficier de la subvention si le projet n'avait pas été porté par la Commune. De plus, l'OGEC était prévenu que ce coût serait potentiellement à leur charge. Laëtitia FORISSIER souligne que cette année, l'OGEC n'a pas pu percevoir les recettes habituelles (théâtre et autres manifestations qui n'ont pas pu être organisées). Béatrice RICHARD répond que la collectivité et toutes les autres associations ont aussi subi de grosses pertes de recettes. Elle répète que la mairie a pu faire bénéficier à l'OGEC d'une subvention importante pour l'équipement qui n'aurait pas pu être obtenue sans ce soutien. Après discussion, le Conseil vote :

- La Commune prend à sa charge l'ensemble de la dépense pour l'école privée, et ainsi, l'OGEC n'a aucun frais ?
→ 4 voix pour cette solution ;
- La Commune partage les frais : Moitié à charge de la Commune, Moitié à charge de l'OGEC ?
→ 1 voix pour cette solution ;
- La Commune ne prend pas en charge du tout le reste dû qui sera financé par l'OGEC ?
→ 5 voix pour cette solution.

Ainsi, le montant restant à charge de l'OGEC sera déduit de la contribution annuelle qui sera versée pour l'année 2021/2022. Cette décision sera entérinée par délibération et inscrite dans la prochaine convention signée avec l'OGEC.

PROGRAMME VOIRIE 2021

Suite à la consultation pour le programme voirie 2021, deux offres ont été reçues. Le Conseil décide de retenir l'entreprise CHEVAL, moins disante. Les travaux seront programmés en septembre.

Questions diverses

GEDICOM

Béatrice RICHARD rappelle que les communes, pour faire face à divers risques majeurs (risques naturels, technologiques etc... sont tenues d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Pour compléter ce PCS, un système de TéléAlerte a été mis en place par les collectivités de la Communauté de Communes. Ainsi, la population peut recevoir simultanément une information ou une alerte.

Les élus ont choisi la base GEDICOM. Jusqu'à présent, seule la collectivité pouvait inscrire les coordonnées des différents foyers et procéder aux mises à jour. Désormais, la population peut directement s'inscrire dans le système. Pour ce faire, il faut suivre le lien suivant : www.acces-gedicom.com/Subscriptions

Jean-Pierre SOLEILLAND souligne qu'ainsi, la population est tenue de bien mettre à jour elle-même ses coordonnées, et que la commune est déchargée de toute responsabilité si les personnes ne reçoivent pas les informations du fait de coordonnées erronées.

CHEMIN DES VARENNES

Une famille demande que son chemin d'accès soit entretenu par la commune, car elle considère qu'étant goudronnée, cette voie fait partie du domaine public.

Post Conseil : après vérification, ce chemin fait partie de la propriété privée de cette famille, et n'est d'ailleurs pas cadastré. Ce chemin ne sera donc pas entretenu par la collectivité.

- **TOILETTES PUBLIQUES**

Jean-Pierre SOLEILLAND propose que des travaux de réfection soient opérés dans les toilettes publiques sous l'église. Le Conseil rappelle que de nouvelles toilettes seront mises en place à proximité du nouveau bâtiment municipal. Il est donc décidé de ne pas engager des dépenses élevées pour les toilettes actuelles. Un nettoyage approfondi ou un rafraîchissement seront effectués, pour un coût raisonnable. Jean-Pierre SOLEILLAND suivra cette opération.

La séance est levée à 22h15. La prochaine séance aura lieu le mardi 20 juillet 2021.



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Béatrice Richard".

Béatrice RICHARD

